



N.Atlantique

Nantes Sud

Angers Marcé

AGV

Orly

Roissy

Lille Europe

NEXUS Asso. LGV jusqu'à Nantes

Nantes Atlantique **par le rail** c'est plus d'un million d'habitants à moins de 60mn depuis leur propre gare.

Le projet positionne **3 aéroports (Angers Marcé, Orly et Roissy) sur l'axe LGV Nantes-Lille.**

En 2022 un potentiel de 45 TGV par sens de circulation pour la desserte d'Angers Marcé + les navettes inter cités.

Par le prolongement de la LGV jusqu'à Nantes, c'est une population de plus de 3.5 millions d'habitants à moins de 60mn d'Angers Marcé

Les axes ferroviaires depuis Quimper, Brest, Cherbourg, Caen, Rouen, Mézidon, Argentan, Alençon, Angers, Le Mans, Tours, Cholet, La Roche-sur-Yon et La Rochelle intégrés au projet

Une desserte très performante de Nantes Atlantique

Une traversée Nord-Sud complète de Nantes en 12 minutes et une traversée directe Est-Ouest

Lundi 25 Juin 2012

Lettre ouverte

à

Madame Delphine Batho
Ministre de l'Environnement

Objet- Application de la loi sur le Grenelle de l'Environnement n° 1

art 12 § 2 : **La création de nouveaux aéroports sera limitée aux cas de déplacement de trafic pour des raisons environnementales.**

Madame,

Une comparaison approfondie entre le projet pour un nouvel aéroport à Notre Dame des Landes et les projets alternatifs articulés sur l'optimisation de la structure existante de Nantes Atlantique avec en addition deux options Inter modalité Rail Air Route (dont l'une rapidement opérationnelle à Nantes Atlantique) **montre sans aucune équivoque l'impact environnemental lourdement déficitaire** d'un choix pour une nouvelle structure aéroportuaire à Notre Dame des Landes.

Nous sommes évidemment disponibles pour une présentation des projets alternatifs soutenus par NEXUS, et nous jugeons indispensable **dans un état de droit** de pouvoir en parler avec vous. **Le déficit environnemental** par la création d'une nouvelle structure aéroportuaire **est si probant**, que nous avons la certitude qu'à l'issue d'une présentation des projets alternatifs (en présence si intérêt de votre part de la DGAC, RFF, SNCF), vous agirez pour mettre un terme à un projet constituant de surcroît un préjudice économique.

Le projet NDDL décortiqué et comparé aux alternatives montre sans équivoque que ce projet de déplacement d'aéroport a pour raison d'être des souhaits d'urbanisme sur Nantes et un brin d'opportunisme de la CCI44 avide de monopoliser les projets quand bien même superflus.

Aussi nous proposons que **tous les acteurs économiques de l'Ouest Atlantique soient désormais parties prenantes dans une présentation publique et comparative** du projet lui-même et des contre-projets **véritablement dessinés au profit de tout l'Ouest Atlantique.**

Pour résumé en trois points:

- 1) A cette date, rien n'a été construit à Notre Dame des Landes.
- 2) Le projet aéroport Notre Dame des Landes est en violation de la loi sur le Grenelle de l'Environnement n° 1, art 12.
- 3) Les contre projets supportés par NEXUS sont conformes à la loi sur Le Grenelle de l'environnement n°1 et appliquent à la lettre les recommandations du point 1 et 2 de l'article 12.

page 1/2

En vous demandant l'application de l'article 12 paragraphes 1 et 2 de la loi sur le Grenelle de l'Environnement n° 1, nous avons pleinement conscience de vous mettre en position très délicate puisque le premier Ministre auquel vous devez répondre de vos actes est quasiment le porteur clé de ce projet pour un autre aéroport!

Il vous faudra donc faire un choix entre votre devoir républicain par l'application de la loi ou la soumission à la ligne du parti. Nous sommes certaines qu'il vous faudra faire appel à l'arbitrage du Président de la République.

Dans l'attente de votre réponse sur notre proposition de rencontre pour porter à votre connaissance les projets alternatifs conformes à la loi, veuillez agréer, Madame, l'expression de notre respectueuse considération.

Annie Le Gal La Salle
Vice Présidente
Association NEXUS

06 68 09 74 38 lgvjustanantes@nexus.asso.fr

Maryse Chrétien
Présidente

Association NEXUS

06 30 35 06 95 angersrailairroute@nexus.asso.fr

Complément information transport Ouest Atlantique à destination de vos services:

-Un tracé de prolongement LGV au bénéfice du plus grand nombre, entreprises et populations

http://www.nexus.asso.fr/IMG/pdf/lgv_sud_loire_virgule_de_sable.pdf

-Une desserte performante de Nantes Atlantique par optimisation de l'existant ferroviaire

http://www.nexus.asso.fr/IMG/pdf/nexus_4-2-2012_ter-rer-44_gare-nantes_diametralisation.pdf

-Lettre au Président de Vinci Nicolas Notebert , manque de parking à N.A

http://www.nexus.asso.fr/IMG/pdf/nexus_30-01-12_lettre_vinci_parkings_na.pdf

-Lettre à J.M.Ayrault (Réplique à tribune le Monde 22 Mars 2012)

http://www.nexus.asso.fr/IMG/pdf/nexus_10-04-2012_lettre_jean-marc-ayrault.pdf

Réplique à tribune du Pdt CCI 44, P.O du 18.05.2012 : «NDDL un devoir de vérité »

http://www.nexus.asso.fr/IMG/pdf/nexus_20120619_replique-pdt-cci44-po-du-20120518.pdf

Lien vers projet Intermodalité NEXUS Rail / Air / Route (synthèse en 13 vues)

http://www.nexus.asso.fr/IMG/pdf/nexus_projet_connexion-normandie-reseau-lgv.pdf

Rappel: LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement n°1

CHAPITRE III : TRANSPORTS

Article 12

II. **L'Etat veillera à ce que les voyageurs disposent** pour leurs déplacements en France et en Europe et pour la desserte des plates-formes de correspondance aérienne **d'offres ferroviaires plus performantes constituant des alternatives au transport aérien**. A cette fin, la connexion des grandes plates-formes aéroportuaires avec le réseau ferroviaire à grande vitesse sera améliorée. **La création de nouveaux aéroports sera limitée aux cas de déplacement de trafic pour des raisons environnementales**. **La desserte des aéroports par les transports collectifs sera encouragée**.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020949548&dateTexte=&categorieLien=id>